

PROCÈS-VERBAL CONSEIL DES COMMISSAIRES

Nº 285 22 mai 2018

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quatre-vingt-cinquième (285^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi 22 mai 2018, à 19 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(M)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(M)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(M)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES: 08 ABSENCES: 03 TOTAL: 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Julie BOURASSA	(P)
M ^{me} Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Claude DUFOUR	Directeur, Serv. du transport et des technologies de l'information
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Maude TRÉPANIER	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes
M ^{me} Catherine BOURDELAIS	Stagiaire – Service des ressources humaines

Ouverture de la séance à 19 h 00.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

du président

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Période à la disposition de l'assistance
- 3. Correspondance et période de questions des élèves
- 4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 24 avril 2018 (No 283) et de la séance extraordinaire du mardi 15 mai 2018 (No 284).
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 24 avril 2018 (No 283) et de la séance extraordinaire du mardi 15 mai 2018 (No 284).
- 6. Tarification des programmes particuliers (Service des ressources financières Dossier de décision)
- 7. Nominations Direction et directions adjointes (Direction générale Dossier de décision)
- 8. Reconduction du mandat du Protecteur de l'élève (Direction générale Dossier de décision)
- 9. Autorisation de signature Servitude et permission Terrain école Roméo-Salois (Service des ressources matérielles Dossier de décision)
- 10. Octroi de contrat Conversion chaudière mazout à l'électricité École Carrousel (Service des ressources matérielles Dossier de décision)
- 11. Octroi de contrat Remplacement du réservoir d'eau domestique École La Poudrière (Service des ressources matérielles Dossier de décision)
- 12. Nomination d'un Responsable de la sécurité de l'information, d'un Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents et son substitut (Service du transport et des technologies de l'information Dossier de décision)
- 13. Période réservée au comité de parents
- 14. Période réservée au président
- 15. Période réservée à la direction générale
- 16. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC: 2522/2018

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Champagne et appuyé par M. Patrick Lagueux, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

Dans un premier temps, une élève de 4^e année, **M**^{me} **Ève Fréchette-Gallant**, qui fréquente l'école Carrousel, fait part au conseil de son souhait que la commission scolaire mette en place un programme particulier en art culinaire, au secondaire. Elle est d'avis que les installations actuelles de l'école Marie-Rivier pourraient être mises à contribution pour se faire. Elle cite l'exemple du Collège Notre-Dame, à Montréal, qui offre déjà ce programme. Le conseil prend acte de la demande. Monsieur le président, Jean-François Houle, salue l'intervention de l'élève, une démarche qui est plutôt rare et qui mérite d'être soulignée.

Pour sa part, **M**^{me} **Viviane Bergeron**, membre du comité de parents en faveur d'un plus grand accès à la pédagogie alternative, réitère l'intérêt des parents concernés pour une augmentation de places-élèves en pédagogie alternative. Monsieur le Président reconnaît « l'appétit » démontré pour ce type de pédagogie. Quant à une hausse des places-élèves, M. Houle est d'avis qu'il faut d'abord vivre une première année d'expérience de l'école alternative (à Saint-Germain en 2018-2019) avant de se prononcer sur la suite des choses. L'espace disponible dans les établissements, les projets éducatifs en place, de même que les projets d'ajouts d'espace déposés au gouvernement en vertu du Programme québécois d'investissement (PQI), devront notamment être pris en considération.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. <u>DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 24 AVRIL 2018 (NO 283) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 15 MAI 2018 (NO 284)</u>

RÉSOLUTION CC: 2523/2018

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M^{me} Lyne Bélanger :

→ que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 24 avril 2018 (No 283) et de la séance extraordinaire du mardi 15 mai 2018 (no 284).

> La proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 24 AVRIL 2018 (NO 283) ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 15 MAI 2018 (NO 284)

RÉSOLUTION CC: 2524/2018

Il est proposé par M^{me} Andréanne Aubin et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne :

➢ d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 24 avril 2018 (No 283) et de la séance extraordinaire du mardi 15 mai 2018 (no 284).

6. <u>TARIFICATION DES PROGRAMMES PARTICULIERS</u> (Service des ressources financières – Dossier de décision)

Selon la politique relative aux contributions financières exigées des parents, le conseil des commissaires doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers de la Commission scolaire des Chênes.

Les activités des programmes ont été déposées auprès des conseils d'établissement du secondaire afin qu'ils nous soumettent leur recommandation sur les tarifs à adopter.

Les tarifs proposés sont des maximas. Ceux-ci peuvent être réduits en tenant compte de certains revenus propres à l'établissement ou à la suite d'une révision des activités du programme.

Pour le primaire, tous les programmes sont déjà en autofinancement à l'exception du programme de musique.

	2018-2019	2017-2018
Musique à Jean-Raimbault	500 \$	500 \$
Danse à Jean-Raimbault	169 \$	169 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	494 \$	494 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	315 \$	315 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	330 \$	330 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	493 \$	493 \$
Sciences à Marie-Rivier	351 \$	351 \$
Sport-études à Marie-Rivier	455 \$	455 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	418 \$	418 \$
Langues à La Poudrière (1 ^{re,} 2 ^e et 3 ^e secondaire)	355 \$	355 \$
Langues à La Poudrière (4°, 5° secondaire)	255 \$	255 \$
Arts dramatiques à La Poudrière	295 \$	295 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	344 \$	344 \$
Édu + à La Poudrière (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	404 \$	404 \$
Musique à Duvernay	500 \$	500 \$
Programme multisports à St-Louis de Gonzague et Saint-Charles	340 \$	340 \$

RÉSOLUTION CC: 2525/2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires souhaite que tous les programmes particuliers soient en autofinancement compte tenu des importantes compressions budgétaires récurrentes vécues au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un énoncé sur l'importance de la diversité des voies d'apprentissage offertes à la Commission scolaire des Chênes, y compris les programmes particuliers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a été sensibilisé aux difficultés de percevoir toutes les sommes dues pour l'accès aux programmes particuliers;

Initiales du président

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a demandé aux conseils d'établissement concernés de leur faire une recommandation sur la tarification à adopter.

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Marie-Claude Champagne :

> d'adopter les tarifs maximums suivants pour la prochaine année :

	2018-2019
Musique à Jean-Raimbault	500 \$
Danse à Jean-Raimbault	169 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	494 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	315 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	330 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	493 \$
Sciences à Marie-Rivier	351 \$
Sport – étude à Marie-Rivier	455 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	418 \$
Langues à La Poudrière (1 ^{re,} 2 ^e et 3 ^e secondaire)	355 \$
Langues à La Poudrière (4 ^e , 5 ^e secondaire)	255 \$
Arts dramatiques à La Poudrière	295 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	344 \$
Édu + à La Poudrière (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	404 \$
Musique à Duvernay	500 \$
Programme multisports à St-Louis de Gonzague et Saint-Charles	340 \$

➤ de mettre en place un chantier de travail afin d'actualiser l'énoncé de vision et d'adopter une orientation concernant l'accessibilité aux programmes particuliers.

PROPOSITION D'AMENDEMENT:

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Julie Bourassa, d'amender la proposition principale, plus spécifiquement sa conclusion, en la libellant ainsi :

de mettre en place un chantier de travail afin d'actualiser l'énoncé de vision et d'adopter une orientation concernant l'accessibilité aux programmes particuliers et l'utilisation des revenus générés par ceux-ci.

> La proposition d'amendement est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE SE LIRA COMME SUIT:

RÉSOLUTION CC: 2525/2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires souhaite que tous les programmes particuliers soient en autofinancement compte tenu des importantes compressions budgétaires récurrentes vécues au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un énoncé sur l'importance de la diversité des voies d'apprentissage offertes à la Commission scolaire des Chênes, y compris les programmes particuliers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a été sensibilisé aux difficultés de percevoir toutes les sommes dues pour l'accès aux programmes particuliers;

Initiales du président

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires a demandé aux conseils d'établissement concernés de leur faire une recommandation sur la tarification à adopter.

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Marie-Claude Champagne :

> d'adopter les tarifs maximums suivants pour la prochaine année :

	2018-2019
Musique à Jean-Raimbault	500 \$
Danse à Jean-Raimbault	169 \$
Programme d'éducation internationale à Jeanne-Mance	494 \$
Arts visuels à Jeanne-Mance	315 \$
Vie active à Marie-Rivier (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	330 \$
Vie active à Marie-Rivier (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	493 \$
Sciences à Marie-Rivier	351 \$
Sport – étude à Marie-Rivier	455 \$
Développement à long terme de l'athlète à Marie-Rivier	418 \$
Langues à La Poudrière (1 ^{re,} 2 ^e et 3 ^e secondaire)	355 \$
Langues à La Poudrière (4 ^e , 5 ^e secondaire)	255 \$
Arts dramatiques à La Poudrière	295 \$
Édu + à La Poudrière (1 ^{re} et 2 ^e secondaire)	344 \$
Édu + à La Poudrière (3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire)	404 \$
Musique à Duvernay	500 \$
Programme multisports à St-Louis de Gonzague et Saint-Charles	340 \$

➤ de mettre en place un chantier de travail afin d'actualiser l'énoncé de vision et d'adopter une orientation concernant l'accessibilité aux programmes particuliers et l'utilisation des revenus générés par ceux-ci.

Madame la commissaire Lucie Gagnon demande le vote :

POUR: 9 CONTRE: 1 ABSTENTION: 1

> La proposition est ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. <u>NOMINATIONS – DIRECTION ET DIRECTIONS ADJOINTES</u> (Direction générale – Dossier de décision)

Au terme de la présente année scolaire, à la suite des départs à la retraite, à la réaffectation de certaines personnes ainsi qu'à l'adoption de la structure administrative, plusieurs postes de directions et de directions adjointes seront à combler.

Afin de répondre à ces besoins, dans le cadre de la planification de ses effectifs, la Commission scolaire des Chênes a entamé son processus de sélection dès le mois de mars 2018.

Les postes vacants ont fait l'objet d'un affichage conformément à la politique de gestion des cadres et à la politique de dotation du personnel. Par la suite, un comité de sélection a été formé pour l'occasion, comprenant trois commissaires membres du comité exécutif, la direction du service des ressources humaines, la directrice générale et une direction d'établissement.

À la suite des délibérations du comité au terme de ce processus, celui-ci est en mesure de procéder à sa recommandation.

Initiales du président

RÉSOLUTION CC: 2526/2018

CONSIDÉRANT la structure administrative telle qu'adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance régulière du 24 avril 2018;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel d'encadrement des écoles générés notamment par des départs à la retraite;

CONSIDÉRANT le processus de sélection réalisé en conformité à la Politique locale de gestion des cadres d'école et la Politique de dotation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection à la suite du processus réalisé.

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M. Marc Bergeron:

- ➤ de nommer M^{me} Karine Lacasse à un poste régulier à temps complet de direction / direction adjointe d'établissement à compter du 1^{er} juillet 2018;
- ➤ de nommer M^{me} Valérie Camirand à un poste régulier à temps complet de direction adjointe d'établissement à compter du 1^{er} juillet 2018;
- ➤ de nommer M^{me} Marylène Janelle à un poste régulier à temps complet de direction adjointe d'établissement à compter du 1^{er} juillet 2018;
- ➤ de nommer M^{me} Claudine Robert à un poste régulier à temps complet de direction adjointe d'établissement à compter du 1^{er} juillet 2018.

La proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. <u>RECONDUCTION DU MANDAT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE</u> (Direction générale – Dossier de décision)

Renouvelé en 2015, le mandat de trois ans de M^e Dominique Paillé, Protecteur de l'élève, arrive à échéance le 30 juin 2018. Elle est en poste depuis 2012.

L'évaluation du travail de M^e Paillé dans le cadre de son mandat étant très positive, il est proposé de renouveler son mandat pour les trois prochaines années comme le prévoit le règlement ministériel à cet égard (au 30 juin 2021).

Un ajustement de son taux horaire, qui passerait de 95 \$ à 100 \$ l'heure, est également proposé, conformément à ce qui est consenti à M^{me} Paillé dans les autres commissions scolaires où elle exerce les mêmes fonctions.

RÉSOLUTION CC: 2527/2018

CONSIDÉRANT la fin du mandat du Protecteur de l'élève le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du travail effectué par M^e Dominique Paillé comme Protecteur de l'élève depuis son entrée en fonction en 2012;

CONSIDÉRANT le règlement ministériel qui prévoit la durée des mandats au poste de Protecteur de l'élève.

Initiales du président

Il est proposé par M^{me} Julie Bourassa et appuyé par M^{me} Marie-Claude Champagne :

- ➤ de renouveler le mandat Me Dominique Paillé pour une période de trois ans comme Protecteur de l'élève à la Commission scolaire des Chênes;
- → d'ajuster le taux horaire de M^{me} Paillé, le faisant passer de 95 \$ à 100 \$
 1'heure.

La proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE ET PERMISSION – TERRAIN ÉCOLE ROMÉO-SALOIS</u> (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Dans le dossier d'échange de terrains à l'école Roméo-Salois, pour la construction du centre communautaire à Saint-Germain-de-Grantham, il y a lieu de convenir de deux ententes supplémentaires et d'une demande de servitude au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

La première entente est une servitude commune pour le stationnement de l'école et le celui du futur centre. Une partie du terrain de la municipalité servira de passage aux autobus pour se rendre à la zone de débarquement près de l'école. Elle pourra aussi servir pour le personnel et les parents. Le stationnement servira les soirs et les fins de semaine tout comme l'été, pour le stationnement de la municipalité.

La deuxième entente est une permission pour que la municipalité puisse faire des travaux sur les terrains (*stationnement et cours d'école*). Il s'agit d'une entente qui détermine la responsabilité et les obligations de la municipalité pour l'exécution des travaux.

Le troisième élément est une demande au MEES dans le cadre du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire.* Puisque la valeur de la partie du stationnement incluse dans la servitude dépasse 20 000 \$, la Commission scolaire des Chênes doit faire une demande au MEES pour être autorisée par le ministre.

RÉSOLUTION CC: 2528/2018

CONSIDÉRANT le besoin de stationnement de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham et le besoin de stationnement et de débarcadère pour la commission scolaire, les deux parties conviennent de partager leur espace de stationnement respectif décrit dans une entente et dans un acte de servitude;

CONSIDÉRANT la valeur de la partie du terrain inclut dans la servitude;

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer sur les terrains de la commission scolaire par la municipalité, soit sur la cour d'école et sur le stationnement;

CONSIDÉRANT l'implication et les demandes de la Société québécoise des infrastructures.

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Lyne Bélanger :

➤ d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer l'entente de stationnement et l'acte de servitude pour le stationnement;

Initiales du président

- ➤ d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer l'entente de permission pour l'exécution des travaux;
- ➤ d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer tous les documents relatifs à la demande de servitude auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

La proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. OCTROI DE CONTRAT - CONVERSION CHAUDIÈRE MAZOUT À L'ÉLECTRICITÉ - ÉCOLE CARROUSEL (Service des ressources matérielles - Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. Le projet consiste en l'ajout d'une thermopompe. Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 1^{er} mai 2018. Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 18 mai 2018, à 11 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Les travaux débuteront en juin 2018 pour se prolonger jusqu'en septembre 2018. Un tableau comparatif et la recommandation de l'ingénieur sont présentés.

Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2017-2018*. L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 178 331 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC: 2529/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2017-2018;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics et la Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Israël Poulin et appuyé par M. Marc Bergeron:

- ➢ d'octroyer le contrat pour l'ajout de la thermopompe à l'école Carrousel à l'entreprise GNR Corbus inc., au montant de 138 719.00 \$ (avant taxes);
- ➤ d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

11. OCTROI DE CONTRAT - REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU DOMESTIQUE - ÉCOLE LA POUDRIÈRE (Service des ressources matérielles - Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*. Le projet consiste au remplacement du réservoir d'eau domestique.

Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 27 avril 2018. Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 18 mai 2018, à 14 h.

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Les travaux débuteront en juin 2018 pour se prolonger jusqu'en octobre 2018.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'ingénieur sont présentés. Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments 2016-2017*.

L'estimation budgétaire des professionnels mandatés est de 749 117 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC: 2530/2018

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2016-2017;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics et la Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01) en vigueur à la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites loi et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet.

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne :

- ➢ d'octroyer le contrat pour le remplacement du réservoir d'eau domestique à l'école La Poudrière à l'entreprise SD Énergie inc., au montant de 557 200.00 \$ (avant taxes);
- ➤ d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- ➤ d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

12. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION, D'UN COORDONNATEUR SECTORIEL DE LA GESTION DES INCIDENTS ET SON SUBSTITUT (Service du transport et des technologies de l'information – Dossier de décision)

Les commissions scolaires comme les autres organismes publics doivent nommer leurs principaux intervenants en sécurité de l'information. Cette obligation provient de <u>l'Approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information</u> (ASGSI) découlant de la <u>Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises de l'état</u> (G-1.03)

Cette action s'inscrit également dans le projet <u>Sécurité de l'information dans les commissions scolaires</u> (SICS) mené par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) en collaboration avec la GRICS. Le projet lancé auprès des commissions scolaires au début mars s'échelonnera sur quelques années. Comme première étape nous devons officialiser la nomination d'un Responsable de la sécurité de l'information (RSI) d'un Coordonnateur sectoriel de la sécurité des incidents et de son substitut.

Pour ce faire le Ministère a mis à la disposition des commissions scolaires un guide de nomination afin de déterminer les personnes aptes à remplir ce mandat. Ce guide a été présenté en comité de coordination de service en vue de déterminer les personnes qui devraient être nommées.

Le comité de coordination de service à la lumière des documents présentés a convenu que le directeur du service du transport et technologie de l'information devrait être nommé RSI, que l'analyste en informatique devrait être nommé CSGI et un administrateur réseau à titre de substitut.

Comme le projet n'en est qu'à ses débuts et que la nature et l'ampleur de la tâche sont appelées à évoluer, il apparait opportun de déléguer le pouvoir à la direction générale de nommer ces intervenants afin de pouvoir faire rapidement les changements éventuels en fonction de l'évolution du projet.

RÉSOLUTION CC: 2531/2018

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (**LGGRI**);

CONSIDÉRANT la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (**DSIG**), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGSI);

CONSIDÉRANT la volonté du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information et le projet Sécurité de l'information dans les commissions scolaires (SICS) qu'il a mis en place;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI), ainsi qu'un coordonnateur de la gestion pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

CONSIDÉRANT notre règlement de délégation de pouvoir;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de déléguer ce pouvoir à la direction générale.

Initiales du président

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M^{me} Marie-Claude Champagne :

- d'autoriser la direction générale à nommer;
- Le Responsable de la sécurité de l'information (RSI);
- Le Coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI);
- Le substitut au coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents.
- d'apporter les changements requis en fonction de l'évolution de ce dossier.

La proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

La conférence de D^{re} Nadia, dont la thématique était l'anxiété chez les jeunes, a connu un vif succès, le 16 mai 2018. En effet, un peu plus de 100 personnes ont répondu à l'invitation du comité de parents. Au dire de M. Marc Bergeron, commissaire-parent, cette conférence s'est avérée à la fois constructive et enrichissante. Monsieur Bergeron adresse des remerciements à sa collègue Julie Bourassa, pour son implication dans l'organisation de l'activité.

14. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président profite du temps qui lui est imparti pour souligner l'énorme succès remporté, une fois de plus, par la Course des Chênes-toi – Bourret, qui en était à sa 11° édition, le dimanche 20 mai 2018. Environ 11 400 coureurs et marcheurs ont pris le départ des différentes épreuves, depuis le Centrexpo Cogeco, nouveau site de l'événement. La 11° édition fut une réussite sur toute la ligne. Le travail des organisateurs et bénévoles est salué.

Par ailleurs, M. Houle fait brièvement état de sujets d'actualité, nommément :

- le dépôt récent du projet de loi 183, renforçant le rôle du Protecteur de l'élève (nomination ministérielle et mise en place d'un comité de vigilance);
- le report imminent des élections scolaires et la prolongation des mandats des membres du conseil (jusqu'à 2020);
- la formation régionale du 17 mai, sur l'éthique et la gouvernance, donnée par l'éthicien René Villemure (quelques commissaires ont pris part à cette activité).

15. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

16. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À	19 h 55	, l'ordre	du	jour	étant	épuisé,	le	président	décrète	la	levée	la	séance	du	conseil	des
co	ommissa	ires.														

Le secrétaire général, Le président,

Bernard Gauthier Jean-François Houle